

SEANCE DU 10 MAI 2021

Date de convocation : 30 avril 2021

Date d'affichage : 29 mai 2021

L'an deux mille vingt et un le dix mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Jacky MARIE et Jérôme MAUGER.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 12 avril 2021.

POINT SUR LES DOTATIONS

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des dotations qui seront versées par l'État en 2021.

Il leur précise que contrairement à ce qui a été annoncé, la Dotation Globale de Fonctionnement diminue une nouvelle fois cette année. Son montant s'élève à 68 726 € soit une diminution de 0.89 % par rapport à 2020.

En 7 ans, nous constatons une baisse de cette dotation de 13.18 % soit un montant de 10 431 €.

POINT SUR LES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du montant des subventions qui ont été accordées par l'État et le Conseil Départemental pour l'année 2021 suite aux investissements réalisés par la Commune. Son montant s'élève à 33 315 €.

PACTE DE GOUVERNANCE

Prévu par la Loi Engagement et Proximité, le Pacte de Gouvernance permet de définir les modalités de travail entre les Communes et l'Intercommunalité, et vise ainsi à réaffirmer la place du Maire dans l'organisation des services de proximité.

Au mois de décembre dernier, à l'issue d'un débat, le Conseil Communautaire a souhaité qu'un Pacte de Gouvernance soit élaboré entre les Communes et Coutances Mer et Bocage. Dès lors, le Vice-Président en charge des relations avec les Communes et un groupe de travail constitué autour de lui, sont allés à la rencontre des Maires et des Elus Municipaux. Le rapport du groupe de travail est joint en annexe.

Sur la base de ces échanges, une proposition de Pacte de Gouvernance a été présentée, discutée et amendée lors de la conférence des Maires du 2 avril.

Le projet de Pacte de Gouvernance issu de ce processus est joint au présent rapport. Il pose les principes en matière de :

- Conventions de gestion
- Mutualisations de moyens humains et matériels
- Ingénierie au profit des Communes
- Subventions aux Associations
- Communication au sein du bloc communal

S'agissant des trois premiers items, il appartiendra à la Ville de choisir ou non de s'inscrire dans les coopérations proposées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions), approuve le Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage.

DEMANDE D'UN COMMERCANT AMBULANT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue d'un artisan concernant la mise à disposition d'un emplacement pour un salon de coiffure ambulante en caravane sur notre Commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accepte cette demande.

DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les estimations reçues de Monsieur VOISIN du Conseil Départemental de la Manche relatives à la rénovation des bâtiments de la Mairie (amélioration énergétique et extension d'un bureau) pour un montant de 140 000 € TTC ainsi qu'une option avec les travaux permettant l'aménagement futur du 1^{er} étage pour un montant de 20 000 € TTC ; de la Salle des Fêtes (remplacement du système de chauffage) pour un montant de 35 000 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire d'étudier les modes de financement correspondants.

LOGEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire du logement des écoles situé 9 Le Bourg est parti et a rendu le logement propre.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte de lui restituer sa caution.

De plus, Monsieur le Maire les informe qu'un nouveau locataire est intéressé par le logement.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte de lui louer ce logement pour un montant de 422 €.

Il autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune le contrat de location et ses annexes.

Un état des lieux sera dressé à l'arrivée et au départ du locataire.

Une caution de 422,00 € correspondant à un mois de loyer sera demandée.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire propose de convoquer la Commission Fleurissement le mercredi 2 juin à 14 h 00 à la Mairie afin de procéder au fleurissement du Bourg.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dates des Elections Départementales et Régionales.

De plus, il les informe d'un mail reçu de la Préfecture demandant d'identifier les personnes qui participeront aux opérations de vote des 20 et 27 juin prochains et qui souhaitent se faire vacciner.

Des attestations individuelles de vaccination prioritaire seront délivrées à chacun des membres désignés sur cette liste transmise en Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle la composition des bureaux de vote :

Le 20 juin :

- matin de 8h à 13h : Philippe VAUGEOIS, Jacky MARIE, Marie-Laure LEHENAFF, Céline ROCQUES, Guillaume IZIQUEL, Benoît FOURREAU et Jérôme MAUGER ;

- après-midi de 13h à 18h : Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH, Martine HERMAN, Christine BISSON et Alexandre HERMAN.

Le 27 juin :

- matin de 8h à 13h : Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Christine BISSON et Alexandre HERMAN ;

- après-midi de 13h à 18h : Philippe VAUGEOIS, Jacky MARIE, Marie-Laure LEHENAFF, Céline ROCQUES, Guillaume IZIQUEL, Martine HERMAN et Jérôme MAUGER.

QUESTIONS DIVERSES

Sollicitation pour participer à l'abattoir public de Carentan-les-marais

Depuis la fermeture des outils d'abattage de Cherbourg, de Sainte-Cécile et de Saint-Hilaire du Harcouët (fermé le 31 décembre 2021), les éleveurs manchois manquent d'abattoirs. Certains sont obligés d'aller en Mayenne ou en Bretagne pour faire abattre leurs bêtes. Par exemple, un éleveur du coutançais doit emmener ses bêtes (porcs) à Saint Aubin du Préau (à côté de Rennes).

Après 4 ans d'études et 18 mois de travaux, l'abattoir de Carentan va entrer en service en juillet 2021. L'investissement atteint 8.7 millions d'euros, financé à 40% par la Région Normandie et 60% par la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Cet abattoir pourra recevoir les bovins, ovins, porcs et l'outil de travail et est habilité pour la viande biologique et l'abattage rituel.

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en train de se créer. Elle comportera cinq collègues : 1. Collectivités locales : EPCI, communes, Département, Région sont sollicités ; 2. Transformateurs : bouchers, grossistes, découpeurs, abatteurs, rôtisseries... ; 3. Eleveurs ; 4. Organismes : associations, chambres consulaires, syndicats ; 5. Soutiens : Salariés, consommateurs, AMAP. L'apport en capital de la SCIC doit s'élever à 100 000 €, réparti sur les différents collègues.

Un courrier adressé par madame la maire de Lessay a sollicité la communauté de communes afin qu'elle adhère à la SCIC.

Cependant, Coutances mer et bocage dispose d'un abattoir important sur son territoire, à travers l'entreprise SOCOPA. Celle-ci emploie environ 480 personnes et constitue le plus important employeur privé du territoire. Le besoin de recrutement de l'entreprise est permanent. Par ailleurs, elle fait travailler plus de 80 prestataires. L'abattoir est spécialisé sur les bœufs et les veaux. Il travaille avec les éleveurs et les bouchers pour l'abattage à façon, la transformation et la mise en caissette. Le site est agréé pour de l'export mondial et différentes marques ou labels (label rouge, Limousin, Blonde Aquitaine, Bleu blanc cœur, veau de lait, cachère...). Enfin, depuis plus d'une année, l'abattoir s'est organisé pour la gestion des agneaux et des porcs pour collecter, abattre et relivrer au point de départ. Enfin, un projet d'abattoir mobile, nommé l'Abatt'Mobile, est développé par une association, dont certains éleveurs de notre territoire font partie. L'idée est d'aller au plus près des exploitations pour abattre les bêtes directement à la ferme, afin de limiter le transport qui génère à la fois un coût important (aussi bien environnemental que financièrement) et un stress pour l'animal. Cet abattoir mobile concerne les filières porcs et ovins et caprins.

L'association a déposé un dossier de subvention de la Région Normandie, qui soutiendrait le projet à hauteur de 80%. Pour l'instant, le soutien financier se porte sur l'embauche d'un chargé de projet, qui permettra de finaliser le business plan et réaliser le plan de maîtrise sanitaire.

En 2022, une autre demande de subvention sera faite auprès des partenaires, afin de pouvoir commander les camions, un camion d'abattage et un camion frigorifique. Il est prévu 8 stations d'abattage agréées dans toute la Manche ; en effet, il faut des espaces spécialisés, avec notamment une possibilité de vidage et de nettoyage des effluents. A Coutances, la ferme de la Guérie serait une des stations agréées. Ce système d'abattage novateur au plus près des exploitations favorise le circuit court pour la viande, et notamment facilitera Dossier de séance du 5 mai 2021 29 l'approvisionnement des cantines scolaires en produits de qualité, comme prévu dans la loi Egalim (50% de produits de qualités ou labellisés dont 20% de produits bio à partir du 1er janvier 2022).

Cependant, au vu des éléments produits et après débat, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, constatant qu'il n'y a aucune projection budgétaire et qu'il existe un risque important pour l'emploi dans le bassin coutançais, ne souhaitent pas que la Communauté de Communes Coutances Mer Et Bocage adhère à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif gérant l'abattoir de Carentan-les-marais.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du PLUi se déroulera le 4 juin 2021 à 17 h 30 à CAMBERNON.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 28 juin 2021 à 20 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.